

La Gazette d'Ecurie



L'information de votre village

Novembre 2015

L'erreur n'annule pas la valeur de l'effort accompli (proverbe africain)

Edito



Les vacances de la Toussaint sont déjà derrière nous et la fin d'année arrive à toute allure. Premiers frimas, premières gelées et premières soirées au coin du feu !

En même temps, nous sommes consternés et révoltés par la violence aveugle et lâche qui a frappé à nouveau notre pays, ce pays symbole d'une précieuse démocratie libre qu'il nous faut définitivement conserver.

Et malgré tout, la vie continue ici à Ecurie et dans l'Arrageois, ponctuée par une actualité locale riche, avec entre autres :

- La constitution de la grande Région Nord-Pas de Calais-Picardie dont la composition se dessinera dès le 6 décembre 2015
- L'élaboration en cours de la nouvelle carte intercommunale imposée par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)
- La réflexion sur l'instauration des communes nouvelles qui génère des concertations
- La distribution des colis des aînés d'Ecurie
- Le goûter spectacle de Noël offert aux enfants d'Ecurie
- Puis la traditionnelle cérémonie des vœux à Ecurie en tout début d'année

A travers cette gazette, nous aborderons bien sûr ces différents points.

Toutefois, toujours dans l'esprit de maintenir du lien et de la proximité entre l'équipe municipale et chacun de vous, nous n'oublions pas de vous faire part de la vie au cœur de notre commune en vous rapportant les différents travaux réalisés, l'actualité depuis cet été ainsi que les projets et rendez-vous immédiats.

Nous espérons que vous aurez plaisir à lire cette gazette et vous souhaitons une bonne fin d'année.

Elisabeth PIGNON, Adjointe aux liens sociaux
et aux relations avec les écoles

2017 de neuf ?

Conseils communautaires



Le mot d'Alain GUFFROY, délégué à la Communauté Urbaine d'Arras

Deux thèmes essentiels animent les débats au sein de la Communauté Urbaine d'Arras :

Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

Sa mise en œuvre est prévue par la loi n°2015-991 du 07 août 2015, dite loi NOTRe.

Ce schéma tient compte du relèvement du seuil minimal de la population de 5000 à 15000 habitants au sein des intercommunalités. Un nouveau périmètre a par conséquent été proposé par Mme la Préfète, la communauté urbaine d'Arras serait amenée à évoluer à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ce projet prévoit la fusion de :

- La Communauté Urbaine d'Arras
- La Communauté de Communes de l'Atrébatie
- La Communauté de Communes de la Porte des Vallées
- La Communauté de Communes des 2 Sources
- La Communauté de Communes du Sud Artois

Le territoire ainsi constitué compterait 205 communes pour une population de 166 273 habitants.

Les communautés travaillent déjà ensemble au sein d'un pays, l'ensemble ainsi constitué permettrait de peser dans les décisions structurantes, à l'échelle de la nouvelle région Nord-Pas de Calais-Picardie.

Les Maires de la CUA souhaitent que le projet laisse la porte ouverte à un futur rapprochement avec la Communauté de Communes d'Osartis-Marquion.

Ces débats concernent l'avenir de notre « pays » d'Artois et préparent à la fondation d'un pôle métropolitain Artois-Douaisis.

Les communes nouvelles

Créée par la loi du 16 décembre 2010 de la réforme des collectivités territoriales, la commune nouvelle est une formule renouvelée de regroupement de communes pouvant être institué à plusieurs échelles :

- regrouper des communes contiguës
- s'appuyer sur le périmètre de l'ensemble des communes membres d'une communauté.

Une nouvelle dynamique a vu le jour depuis peu et a relancé le débat sur la constitution des communes nouvelles.

La loi du 16 mai 2015 apporte une certaine souplesse dans le fonctionnement de la mise en place des communes fondatrices et prévoit surtout des incitations financières.

Les nouvelles orientations laisseraient à penser que les futures communes s'établiraient sur la base minimale de 1000 habitants.

Le Conseil municipal a participé à une réunion d'informations concernant les communes nouvelles et a, à ce jour, décidé de prendre le temps de l'étude et de l'analyse.

Nous vous tiendrons informés sur l'évolution et les orientations proposées.

Quoi de neuf ?

Les travaux dans la commune

Modification du régime de priorité

Suite aux accidents répétés, une balise « stop » a été installée, rue des pépinières, à l'angle de la rue de la chapelle et des établissements Godefroy.



Entrée d'Ecurie

Il a été constaté que l'entrée à Ecurie par la rue des pépinières n'était pas balisée.

Un panneau « ECURIE » a été posé, signalant ainsi l'entrée en agglomération.

Jeu à l'espace des Ecuriades

Cet été, l'espace des Ecuriades s'est doté de nouveaux jeux qui s'adressent aux jeunes tout comme aux plus âgés.

Le démontage des anciennes structures a été réalisé, le lendemain de la ducasse, par les bénévoles du Comité des Fêtes et les conseillers municipaux.

Un grand merci à tous !



La vie du village

Retour en images

La rentrée scolaire

Le 1^{er} septembre, les enfants ont repris le chemin des écoliers.

92 enfants sont inscrits cette année au sein du RPI, répartis entre Ecurie (CE1-CE2) et Roclincourt (maternelles, CP et CM1-CM2). Cette rentrée a vu l'arrivée de 2 nouvelles enseignantes ; l'équipe d'enseignantes est désormais constituée de Mme Deval et Mme Gerain pour les maternelles petits, Mme Pontière (Directrice) et Mme Gerain pour les maternelles Grande Section et les Cours Préparatoires, Mme Dujardin et Mme Vanpoucke pour les Cours Moyens et Mme Dufлот pour les cours élémentaires.



La mise en place des TAP

57 enfants sont inscrits pour suivre les Temps d'Activités Périscolaires organisés par les communes d'Ecurie et de Roclincourt. Des intervenants extérieurs proposent des animations « sport », « cirque », « couture », « lecture », « diététique », « Cécifoot ». Un apiculteur local a fait découvrir le travail des abeilles, des agents du « smav » ont sensibilisé les plus grands aux bienfaits du tri et du recyclage et des professionnels d'EDEN 62 ont fait découvrir aux enfants leur environnement (faune, flore) puis les ont tous accueillis au bois de Maroeuil, le dernier vendredi de cette première période, pour observer les oiseaux. Les agents du Sylvère prennent en charge également les enfants autour de travaux manuels.



La vie du village

Retour en images

« Nettoyons la nature »

C'est sous un beau soleil, que le samedi 26 septembre une trentaine de personnes ont sillonné le village pour ramasser les débris jonchant les caniveaux, bas côtés, talus triste constat !

Un verre de l'amitié a clôturé cette collecte un peu particulière. Les enfants ont eu l'agréable surprise de recevoir une revue et une mini poubelle de tri !



Commémoration du 11 novembre

Le comité des fêtes

Le Comité des fêtes s'est réuni en Assemblée Générale le 22 septembre 2015, pour élire son nouveau Conseil d'Administration, puis son nouveau Bureau.

Nouveau Conseil d'Administration :

- | | | |
|------------------------|-----------------------|----------------------|
| - BACHELET Mikael | - DAUBRESSE Ginette | - PIPART Laurent |
| - BOULANGER Sophia | - DAUBRESSE Reynald | - QUIGNON Sylvie |
| - BOURIEZ Lucie | - MATHISSART Valentin | - QUIGNON Yves |
| - CACHERA Stéphane | - DELANNOY Camille | - RINGEVAL Alexandre |
| - CAILLIEREZ Catherine | - PIASECKI Henry | - SEVRIN Alexandre |
| - CAILLIEREZ Pierre | - PIASECKI Maryse | - WATRELOT Gilles |

Les membres ont désigné :

Alexandre Ringeval	Alexandre Sevrin	Henri Piasecki	Reynald Daubresse	Lucie Bouriez
Président	Vice-Président	Trésorier	Trésorier adjoint	Secrétaire

La vie du village

Le bien vivre, c'est aussi le plaisir des yeux !

Le fleurissement du village

La commune met tout en œuvre pour fleurir les entrées du village et les abords de l'école et de la mairie, tout au long de l'année.



« Terre saine, communes sans pesticides »

La ministre de l'écologie, S. Royal, a fait adopter un amendement accélérant l'objectif de « zéro pesticide » pour les collectivités dans les produits d'entretien de leurs espaces publics (écoles, jardins publics, espaces verts), à compter du 1er mai 2016, au lieu du 1er janvier 2020 comme le prévoyait la loi Labbé.

Nous avons souhaité d'ores et déjà anticiper cette pratique sur notre territoire en éliminant tous produits phytosanitaires chimiques dans l'entretien de nos espaces publics, tout comme près de 4 000 communes qui se sont déjà engagées dans cette démarche.

Nous savons aussi pouvoir compter sur chacun de vous, en effet nous vous remercions de mettre en œuvre cette pratique en participant au désherbage « naturel » de vos trottoirs et fils d'eau. A vos binettes !

Pour en savoir plus, consulter le « Guide pour jardiner + nature » édité par le ministère (disponible en mairie)



Les illuminations de Noël

Un peu de renouveau pour cette fin d'année.

De nouvelles illuminations vont être installées au cœur du village



La vie du village

Les élections

c'est quoi ?

En France, les élections régionales permettent d'élire les conseils régionaux, assemblées délibérantes des régions. Depuis 1986, elles ont lieu au suffrage universel et, depuis les élections de 2004 dans le cadre d'un scrutin proportionnel de liste à deux tours, avec prime majoritaire.

Ces élections s'inscrivent dans le cadre des nouvelles régions redessinées par la loi du 16 janvier 2015 (entrée en vigueur des nouvelles limites régionales) 13 nouvelles régions remplacent désormais les 22 anciennes régions.



La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) définitivement adoptée le 16 juillet dernier par les députés, a fixé les compétences des différentes collectivités locales. Ont été fixées ainsi les compétences des régions sur 5 domaines principaux :

Le développement économique (aides aux entreprises...), l'aménagement du territoire, l'éducation et la formation professionnelle (enseignement supérieur, gestion des lycées, apprentissage, formation continue, insertion des jeunes en difficulté...), la gestion des transports en commun (TER, transports scolaires...), la gestion des fonds européens.

Les régions pourront aussi jouer un rôle de coordination vis-à-vis des domaines de l'emploi et de l'environnement. D'autres domaines tels que la culture, les sports, le tourisme, le patrimoine ou bien l'éducation populaire seront à la fois administrés par les régions en compétences partagées avec les départements.

En région Nord-Pas de Calais-Picardie : 170 conseillers seront élus pour six ans.

c'est quand ?

Les élections régionales ont lieu au mois de mars tous les six ans, à l'exception des élections de 2015 qui ont été décalées en décembre : le dimanche 6/12 et le dimanche 13/12, bureau ouvert de 8h00 à 18h00 à la mairie.

Ces élections sont les dernières élections avant l'élection présidentielle du printemps 2017.

Si la tenue du bureau de vote vous tente, merci de le faire savoir à la mairie.

La vie du village

La bibliothèque

La médiathèque d'Arras a prêté à la bibliothèque de la commune 350 ouvrages divers : romans, documentaires, policiers, bandes dessinées, albums pour tout public, adultes ou enfants, et ce pour une durée d'environ un an.

Nous vous rappelons que l'adhésion à la bibliothèque d'Ecurie est gratuite. Le local est ouvert au public le lundi, mercredi et samedi.

Tout titre désiré par un lecteur peut être demandé à la médiathèque par notre intermédiaire.

Nous ferons tout notre possible pour vous le fournir rapidement.



C'est à Ecurie, le saviez vous ?

L'Atelier de Laurie

- Tapissierie d'ameublement (refection - recouvrement)
- Sellerie (auto - moto - caravaning - bateau)
- Rideaux - Stores (confection - pose)
- Vente tissus et revêtements
- Conseils en décoration

...sur rendez-vous

95B, Route Nationale - 62223 Ecurie
Tél : 09.80.38.09.04 - 06.79.643.643 - atelierdelaurie@free.fr

L'Atelier de Laurie
Tapissierie d'ameublement
Siret : 91440881330

Connaissez vous « L'atelier de Laurie » installé à Ecurie depuis mai 2010 au 95 B de la route Nationale ?

Cette entreprise de Tapissier a plusieurs cordes à son arc :

- La rénovation de chaises et fauteuils pour les particuliers ainsi que pour les hôtels, les maisons de retraite et les caravanes.
- La remise en état de vos sommiers et de vos matelas de laine.
- Le cannage et rempaillage des sièges (chaises et fauteuils)
- La confection des stores, rideaux, doubles rideaux, parois japonaises.

La responsable de ce magasin, Mme Preud'homme Laurianne peut se déplacer à domicile pour vous établir un devis et vous proposer ses modèles de tissus sur catalogue.

Dans un tout autre genre, cette entreprise réalise aussi des travaux de sellerie pour motos et voitures anciennes.

Nos joies, nos peines depuis juillet 2015

Naissances

Nous souhaitons la bienvenue à :

Lyli-Rose BEAULIEU née le 24 juillet 2015

Ambre HEIRMAN née le 08 août 2015

Naïm EL ASSALI né le 26 septembre 2015

Hugo DHAINAUT WARTEL né le 10 novembre 2015



Décès

Nous présentons toutes nos condoléances à la famille de

Monsieur Marcel POUDROUX
Décédé le 02 novembre 2015



À retenir

Agenda

Le fil s'en mêle

Le dimanche 06 décembre de 10h00 à 18h00, à la salle des fêtes, l'association « Le fil s'en mêle » organise son marché de Noël pour vous présenter leurs créations (tricot, couture, point de croix..), cadeaux, décorations de Noël, bijoux....

Le goûter spectacle de Noël

Les enfants d'Ecurie sont invités par le comité des fêtes et la commune au goûter de Noël le mercredi 16 décembre à 15h00.

Un spectacle de clowns et sculptures sur ballons les attendent suivi d'un goûter.

Le colis des aînés

Le traditionnel colis des aînés réservé aux plus de 69 ans sera distribué le samedi 19 décembre 2015 par les membres du CCAS et du Conseil municipal.

Le réveillon du jour de l'an

Soirée de la Saint Sylvestre le jeudi 31 décembre 2015 à 19h00 à la salle des fêtes organisée par le comité des fêtes d'Ecurie.

La cérémonie des vœux

La présentation des vœux à tous les habitants de la commune aura lieu le vendredi 08 janvier 2016 à 19h00 à la salle des fêtes d'Ecurie.

Bon à savoir

Location de la salle des fêtes

Le Conseil municipal a décidé que la location de la salle des fêtes aux personnes n'habitant pas la commune, ne pourrait se faire qu'entre le 1^{er} octobre et le 30 avril. Ceci afin de privilégier la mise à disposition de la salle aux habitants d'Ecurie durant cette période.

Le CCAS

Le C.C.A.S d'Ecurie a pour mission d'assister et soutenir les populations telles que les personnes en situation de handicap, les familles en difficulté, ou les personnes âgées, par des missions d'aides sociales.

Ces missions peuvent être :

- L'accompagnement à la demande d'aides sociales (ex : l'APA).
- Les colis de fin d'année pour les aînés.
- Le remboursement d'une partie des frais de centre aéré pour les enfants.
- L'aide financière pour des familles en difficulté.
- Dons à la banque alimentaire.

L'Europe s'engage pour l'emploi des jeunes



Vous avez moins de 26 ans ?

Vous cherchez un emploi ?

Une formation ? Un stage ?

Des pistes, des solutions....

N° Vert : 0 800 59 62 00

Generation-npdc.fr



Portez plainte en ligne

Vous êtes victime d'une atteinte aux biens (vol de téléphone portable, escroquerie ou abus de confiance, dégradations ou destructions de biens privés, ...) commise par un auteur inconnu.

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Renseignez le formulaire, vous serez recontacté pour officialiser la plainte.

En cas d'urgence, appelez le 17 ou le 112.

Vie pratique

La mairie

Horaires d'ouverture au public :

Le mercredi de 9h00 à 12h00

Le jeudi de 16h00 à 19h00

Le samedi de 10h00 à 12h00

03.21.55.38.77

Mairie.ecurie62@wanadoo.fr

Pendant la période de Noël, la mairie sera fermée du jeudi 24 décembre au samedi 02 janvier inclus. Nous vous remercions pour votre compréhension

Permanence des adjoints

Le maire et l'ensemble des adjoints est à votre écoute pour améliorer la vie du village. N'hésitez pas à prendre rendez-vous ou venir pendant les permanences de la mairie le samedi de 11h00 à 12h00.

Bibliothèque municipale

Horaires :

Ouverte à tous gratuitement, petits et grands :

Le lundi de 16h30 à 17h30

Le mercredi de 14h00 à 15h00

Le samedi de 11h00 à 12h00

Si un titre vous attire, n'hésitez pas à le demander, nous chercherons à vous satisfaire.

Vous avez la parole

petits et grands, vous pouvez proposer un article, un jeu, une recette, une astuce ! Transmettez vos sujets dans la boîte aux lettres de la mairie ou par voie électronique.

Salle des fêtes

Rappel des tarifs :

Pour les habitants d'Écurie **exclusivement**

Salle : 130 €

Sono : 30 €

Cuisine : 30 €

Couverts : 0.75 €/ personne

Pour les extérieurs (du 1^{er} octobre au 30 avril)

Salle : 400 €

Sono : 30 €

Cuisine : 50 €

Couverts : 0.75 €/ personne

Location pour 4h : 120 €

A la réservation, il sera demandé le versement d'une somme égale à la moitié du prix de la location.

Lors de la remise des clés, une attestation d'assurance responsabilité civile est exigée ainsi qu'une caution de 800 €.